



RÈGLEMENT

E.C.B. Interclubs 2026

C'est le DIMANCHE 31 mai 2026 que se déroulera le Championnat Provincial Interclubs Messieurs/**Mixtes** et Dames, qualificatif pour le Championnat Fédéral Interclubs qui aura lieu : le 06 Septembre en **Province du Hainaut**

L'organisation matérielle de cette journée sera assurée par « **B08-PC ESNEUX** » dans le « District 2 ».

La Province quant à elle en assurera la partie technique.

Vous trouverez ci-dessous toutes les dispositions utiles quant au déroulement de cette compétition.

ENDROIT RETENU

Pistes du club : **B08 – PC ESNEUX**

JURY

Président : Luc Mutsers
Bureau :

ARBITRE

A désigner par la F.B.F.P.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront reçues par l'entremise des clubs
UNIQUEMENT via le formulaire en ligne
sur le site de Province : www.petanqueprovinceliège.be

Inscriptions des équipes pour le **22 MAI 2026 - 19h00 au plus tard.**

→ **FORMULAIRE EN LIGNE SUR SITE DE PROVINCE**

« *Champ. Provinciaux - E.C.B.I. – Inscript. Equipes* »

(1 équipe hommes et/ou 1 équipe dames)

Aucune autre inscription ne sera plus enregistrée au-delà de cette date !

F.B.F.P. - Province de Liège
Secrétariat province - Tel : 0483/31.06.29
Email : secretariat@petanqueprovinceliège.be - Site : www.petanqueprovinceliège.be
Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

Inscriptions des compositions des équipes Hommes et/ou Dames
pour **le 22 MAI 2026 - 19h00 au plus tard.**

→ **FORMULAIRE EN LIGNE SUR SITE DE PROVINCE**

« *Champ. Provinciaux - E.C.B.I. – Inscript. Equipes* »

(12 hommes et/ou 9 dames maximum)

Régularisation des inscriptions en même temps que l'inscription.

30 € pour les Messieurs (3 triplettes) et/ou 20 € pour les Dames

(3 doublettes) sur le compte provincial repris sur ce courrier.

!!! Le payment fait preuve d'inscription !!!

HORAIRE

Les capitaines de clubs doivent se présenter au secrétariat entre
08h15 et 08h45 pour le dépôt des licences.

Début de la compétition à 09h00 précises.

REGLEMENTS - PARTICIPATION

Le règlement appliqué sera celui de la R.I.P et le règlement F.B.F.P.

Tout cas non-prévu dans le présent règlement sera tranché
par le jury du jour.

S'il est constaté que la composition d'une équipe n'est pas celle
prévue et ce, quelque soit le moment de la constatation, l'équipe
fautive se verra pénalisée par un score de 0 – 13.

Aucune contestation concernant le résultat final d'une partie ne
sera jugée recevable par le bureau du jour à quelque moment que
ce soit si les cartes de matches initialement rentrées ont été
correctement remplies.

Une tenue identique est obligatoire durant toute la compétition.

Les licences sont obligatoires.

La compétition est réservée aux affiliés non suspendus.

Un numéro d'équipe sera attribué lors de l'inscription.

Cette épreuve étant qualificative pour la C.B.I., les cadets et minimes
(masculins) ne sont pas autorisés à s'aligner dans la catégorie féminine.

Des contrôles d'alcoolémie aléatoire pourront être réalisés en cours de journée

POINTS ESSENTIELS

Le jour de la compétition, deux joueurs(ses) maximum pourront être
remplacés(es) avant le début de la compétition par équipe valablement
inscrite.

REMARQUES

- 1) Une réserve par triplette(H), doublette(D) est autorisée.
- 2) Les réserves ne sont pas attribuées à une équipe en particulier.
- 3) Un joueur sorti ne peut être réintégré dans une autre équipe.
- 4) Les changements peuvent s'effectuer entre les tours ou en cours de partie (1 seul changement).
- 5) Tous les changements doivent être signalés à l'arbitre.
- 6) **Si la présence de Dames n'est pas exclue dans la composition des équipes Messieurs/Mixtes, une dame maximum est autorisée par triplette. Aucun handicap n'est accordé par Dame éventuellement alignée. Pour ce qui concerne les doublettes Dames, il n'est pas permis, à l'encontre de certaines pratiques provinciales, d'y inclure des minimes, cadets ou juniors masculins.**

PRIX

Un trophée sera remis au(x) club(s) champions tant chez les hommes que chez les dames.

Chez les Messieurs :

- la somme de 30€ sera versée aux clubs qualifiés.

Chez les Dames :

- la somme de 25€ sera versée aux clubs qualifiés.

FORMULE

VALABLE POUR LES MESSIEURS ET POUR LES DAMES :

5 tours Intégral

QUALIFICATIONS

Le quorum de qualification est fixé comme suit :

- En hommes → 04 équipes
- En dames → 05 équipes

REPAS

Consulter l'affiche des infos pratiques sur le site de province

JOURNEE FINALE

Lors de la journée fédérale du dimanche 06 Septembre 26, il est admis qu'un club qualifié modifie à son gré la composition de ses équipes. Les désistements éventuels, accompagnés du motif qui devra être jugé valable par le Comité Sportif de Province, seront reçus par le secrétariat Provincial jusqu'au 20 août 2026 de manière à permettre les remplacements.

Le C.E. de Province.